**Règlement intérieur**

L’accueil des exposants se fera le samedi 9 mai 2015 de 7 heure à 9 heure, heure à laquelle s’ouvrira la vente, que les exposants ne pourront pas remballer avant 18 heure, ce par respect pour le public, les autres exposants et par sécurité.

-Les vendeurs sont responsables de la zone qu’ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage.

-Que les transactions sont sous la responsabilité des parties concernées.

-L’association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets et en cas de litige d’un vendeur avec les agents des contributions de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

- Que l’exposant s’engage à prendre possession de la place attribuée par le placier.

-Que le règlement de l’emplacement ne sera pas remboursé en cas de désistement et pour cause d’intempéries.

-Pas d’emplacement pour les véhicules sur l’espace d’exposition, parking gratuit à proximité.

-Qu’aucune table, ni chaise, ni parasol n’est fourni par l’organisateur.